

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2009

L'An deux mille neuf, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2009

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M.BORDE, C.CAMPAGNE, J.COURIOL-VIGNE, J.M.BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, H.GRANJON, G.MERLAND, P.GARCIA, J.GRANGEON, A.CHAABI, H.HELly, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N. DUPESSEY, S.GARGALLO, N.BRUNET-ROUSSIER, C.ILLY, G.GIRARD, S.TAULEIGNE, A.SARRION, A.BERNE.

POUVOIRS : S.AUGIER-COLOMB à C.ILLY, S.MOURZELAS à G.SAGNARD, F.MYALI à J.COURIOL, S.BROT à A.SARRION, PH.MILLOT à A.BERNE.

-x-x-x-

En préambule, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame BERNE au sein de l'assemblée en remplacement de Monsieur PASTORE, démissionnaire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2009 est approuvé.

1) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE AGGLO – APPROBATION DU PERIMETRE ET DES STATUTS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire rappelle la démarche engagée par les communes du bassin de vie Valentinois, visant la création d'une communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2010. Le Conseil Municipal s'est déjà prononcé (le 30 mars 2008) en faveur d'un périmètre dit "restreint" autour de Valence (environ 30 communes). Depuis, suite à des contraintes juridiques liées à l'existence de communautés de communes sur le périmètre, le processus retenu est la création au 1^{er} janvier 2010 d'une CA des communes drômoises non fédérées, puis, élargissement de la CA par fusion, avec les communautés de communes existantes et notamment la communauté de communes *Rhône-Crussol*.

Par arrêté préfectoral du 31 juillet 2009, le Préfet, validant cette démarche, a arrêté le périmètre d'une CA dénommée *Valence Agglo Sud Rhône-Alpes* comprenant 11 communes (Beaumont-lès-Valence, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, la Baume Cornillane, Malissard, Montélier, Montmeyran, Portes-lès-Valence, St-Marcel-lès-Valence, Upie et Valence).

Le Conseil Municipal est amené aujourd'hui à se prononcer sur ce périmètre et les statuts élaborés avec les communes partenaires.

Madame GIRARD, bien que favorable à l'intercommunalité, annonce que son groupe ne votera pas la délibération en l'état, aux motifs que le périmètre ne lui semble pas pertinent (avec l'absence des communes ardéchoises de Valence Major), que le projet ne fait état d'aucune information sur les coûts et qu'il n'y a pas de projet.

Pour Jean-Michel BOCHATON, les communes ardéchoises sont bien parties prenantes du dossier. Elles siègent d'ailleurs au comité de pilotage, même si pour des questions juridiques, elles ne peuvent rejoindre tout de suite la future CA. Monsieur le Maire rappelle que l'aspect finances est lié au transfert effectif des compétences et que les simulations sont en cours.

Par 23 voix pour et 6 abstentions, le périmètre et les statuts sont adoptés.

2) VALENCE AGGLO SUD RHONE-ALPES – ELECTIONS DES DELEGUES (rapporteur : P. TRAPIER).

Dans le cadre des mesures préparatoires à l'installation de *Valence Agglo*, il appartient au Conseil Municipal d'élire ses délégués (au nombre de 4 prévu par les statuts) au scrutin secret (art. L 5211-7 du CGCT).

Sont déclarés élus : Pierre TRAPIER 23 voix (Geneviève GIRARD 6 voix), Raymond RINALDI 22 voix (Geneviève GIRARD 3 voix, Antoine SARRION 3 voix), Gérard LAURENT-BOURGE 23 voix (Geneviève GIRARD 3 voix, Annie BERNE 3 voix) et Jean-Michel BOCHATON 23 voix (Geneviève GIRARD 3 voix, Sabine TAULEIGNE 3 voix).

3) DECISIONS MODIFICATIVES (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Adoptées par 23 pour et 6 abstentions, elles prévoient :

- sur le Budget Principal :	+ 273 840,28 €	en fonctionnement et	+ 249 000 €	en Investissement,
- sur le budget de l'eau :	+ 50 000 €	"	+ 15 000 €	"
- sur le budget de l'assainissement :	+ 61 000 €	"	+ 120 000 €	"
- sur le budget BOE :	+ 25 000 €	"	- 30 000 €	"

4) REVERSEMENT BUDGET OPERATIONS ECONOMIQUES – BUDGET PRINCIPAL (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Par 23 pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal approuve le reversement d'une partie de l'excédent constaté sur le BOE au budget principal à hauteur de 75 000 €.

5) SDED – ADHESION VILLE DE VALENCE – APPROBATION (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la ville de Valence au Syndicat Départemental Energie Drôme et la modification statutaire subséquente.

6) SDED – RETRAIT DU SIVM DU ROYANS – ADHESION DIRECTE DES DOUZE COMMUNES MEMBRES – APPROBATION (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le retrait du SIVM du Royans et l'adhésion directe des douze communes membres au Syndicat Energie Drôme et la modification statutaire subséquente.

7) VALENCE MAJOR – MODIFICATION STATUTAIRE – APPROBATION (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification statutaire qui vise à étendre le périmètre de zone d'activité économique intercommunale de l'Armailler (pour des questions de sécurisation des accès).

8) ROVALTAIN – ADHESION DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT – MODIFICATION STATUTAIRE – APPROBATION (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la Région et du Département au Syndicat Mixte ouvert ROVALTAIN.

9) REMPLACEMENT DE MONSIEUR PASTORE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES (rapporteur : P. TRAPIER).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la désignation de Madame Annie BERNE sur les commissions municipales :

- comité de quartier / démocratie participative,
- commission culture – Animation – Jeunesse – Accès à la citoyenneté,
- commission d'attribution *coup de pouce étudiant*.

10) ECOLE DE LA 2^E CHANCE E2C (rapporteur P. GARCIA).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une participation financière à hauteur de 3 200 €.

11) TRAIN-THEATRE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC (rapporteur : M. BORDE).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter de la DRAC une subvention de 19 000 € correspondant à l'aide au fonctionnement de la structure pour l'exercice 2009.

12) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA F.O.L. – AVENANT (rapporteur : G. MERLAND).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant à intervenir avec la F.O.L. relatif à une rétrocession sur le prix de nuitée sur les séjours de classes transplantées (22 % du coût du séjour).

13) ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE (rapporteur : M. BORDE).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de la subvention de 26 681.50 € à l'école de musique intercommunale suivant le décompte suivant :

Subvention demandée		36 845.50 €
62 enfants x 274 =	16 988.00 €	
16 ateliers x 132 € =	2 112.00 €	
Charges de direction :	3 060.00 €	
Quotients familiaux :	14 685.50 €	
Déduction heures mise à disposition Madame METAYER		9 984.00 €

14) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (rapporteur : C. CAMPAGNE).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le montant des subventions allouées aux associations sportives :

- USCP BASKET	8 413,40 €
- BICROSS PORTOIS	2 617,40 €
- BIKE CLUB PORTOIS	234,60 €
- CYCLOTOURISTES PORTOIS	308,20 €
- F.C PORTOIS	9 328,80 €
- JUDO JUJITSU TAÏSO	9 278,20 €
- LA MOUETTE	4 554,00 €
- LA PETANQUE CHEMINOTE PORTOISE	3 362,60 €
- SPORTS ET LOISIRS	2 985,40 €
- TENNIS CLUB DE PORTES	5 814,40 €

- TENNIS DE TABLE PORTOIS	2 654,20 €
- LA FLECHE SOUS BOIS	3 316,60 €
- TWIRLING CLUB L.P.A	4 190,60 €
- U.G.S.P	9 871,60 €
- US VEORE XV	14 223,20 €
- USCP VOLLEY	5 497,00 €
- JOGGING CLUB PORTOIS	685,40 €
- UNSS COLLEGE	966,00 €
- OFFICE PORTOIS DES SPORTS	2 000,00 €

15) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (rapporteur : C. CAMPAGNE, M. BORDE).

Sont attribuées à l'unanimité :

920 € à l'UGSP correspondant à l'organisation du thé dansant du 24/11/09

69.50 € à l'UGSP pour l'organisation du repas des artistes lors du festival KM106

163 € à l'association l'Oubliette " "

900 € à l'association *Le Lièvre et la Tortue* pour l'organisation du challenge Hartz

187 € à l'association *Mono Valence* pour aider un jeune Portoï à participer au championnat du monde de mono-cycle.

16) DECLASSEMENT DE LA RUE MARCEL PAGNOL DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal, suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 7/09/09 décide à l'unanimité le déclassement de la rue Marcel Pagnol.

17) CESSION ET ECHANGE DE TERRAIN AVEC LE GROUPEMENT PETROLIER (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve d'une part, la cession d'une parcelle (AZ3) d'une superficie de 13 301 m² au dépôt pétrolier, au prix de 15 €/m² conforme à l'estimation des Domaines du 23/03/09 et d'autre part, l'échange pour une superficie correspondante de la rue Marcel Pagnol (déclassée) avec une bande de terrain située le long de la rue Jules Guesde.

18) DENOMINATION DE PLACE ET DE RUES (rapporteur : P. TRAPIER).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer la place adjacente à la salle Fernand Léger, place Maurice Caty, du nom d'un jeune Portoï, résistant, mort pour la France.

De même, le Conseil Municipal décide de dénommer :

- Impasse Claude Nougaro, la future voie de desserte du *lotissement Les Bastides de Julie*
- Rue Aimé Césaire et rue Simon Boyer, les futures voies de desserte du lotissement *Le Vallon*.

19) DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES RUE PAUL VAILLANT COUTURIER – DEMANDE DE SUBVENTION AU SDED – APPROBATION DU PROJET (rapporteur : G. SAGNARD).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'enfouissement des réseaux téléphoniques de la rue P. Vaillant Couturier fixant la participation à 23 256,63 € pour un montant de travaux estimé à 75 700 €.

20) REHABILITATION DU CENTRE AERE – AVENANTS (rapporteur G. SAGNARD).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les avenants relatifs à la réhabilitation du centre aéré pour un montant de 9 242,26 €/HT.

21) RESTRUCTURATION CENTRE COMMERCIAL LES ARCADES – AVENANTS (rapporteur : G. SAGNARD).

Les avenants, pour un total en moins-value de 3 549,71 €/HT sont approuvés à l'unanimité.

22) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MODALITES D'ELABORATION DU PPRD DE LA SOCIETE DEPOT PETROLIER (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'arrêté transmis par le Préfet définissant notamment le périmètre d'étude, la nature des risques pris en compte, les services instructeurs, les modalités de la concertation et la liste des personnes et organismes associés ainsi que les modalités de leur association à l'élaboration du projet.

23) TABLEAU DU PERSONNEL – MODIFICATION (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Suite à l'avis favorable du CTP, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste de chef de police municipale à compter du 1^{er} octobre 2009.

24) VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE POUR UN DEBAT PUBLIC ET UN REFERENDUM SUR LE SERVICE POSTAL (rapporteur : H. HELY).

Le Conseil municipal de Portes-lès-Valence a adopté un vœu le 8 décembre 2008 concernant La Poste. Suite à ce vœu et compte tenu de l'actualité, le Conseil municipal de Portes-lès-Valence réaffirme son opposition à la privatisation de La Poste et demande l'organisation d'un débat public et d'un référendum sur le service public postal.

- considérant que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social.

- considérant que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

- considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011.

- considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6.100 bureaux de poste sur 17.000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50.000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduit par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

- considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service à l'instar des conséquences de la réorganisation de la distribution du courrier sur Portes-lès-Valence, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

- considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

- considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

- considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le conseil municipal de Portes-lès-Valence :

- se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009

- poursuit l'organisation de la consultation citoyenne jusqu'au 3 octobre 2009, comme de très nombreuses villes dans la Drôme et en France, sur la privatisation de La Poste, en garantit le bon déroulement et en assure l'information auprès des administrés de la commune.

- soutient le Comité local de défense de La Poste de la Drôme qui fédère des associations citoyennes et d'usagers, des syndicats, des partis politiques au-delà du clivage droite-gauche, et de nombreux élus.

- demande la tenue d'un référendum sur le service public postal

Adopté par 23 pour et 6 abstentions.

25) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 09/104: Signature d'un avenant n° 1 au contrat VBS, suite à la sortie de 3 copieurs, fixant à 812.50 € HT le forfait trimestriel pour 62 500 copies/trimestre et à 0.0130 € HT la copie supplémentaire au-delà de 250 000 copies / an.

N° 09/105 : non préemption sur la propriété de Monsieur VERNET Maurice (Succession Mr VERNET Patrick), cadastrée AV 143 (anciennement cadastré B 630, B 632), 717 av Général de Gaulle.

N° 09/106 : Signature d'un contrat avec la Ste QUALICONSULT, pour un montant de 3 000,00 € HT concernant la mission de contrôle technique pour la construction de la cantine JOLIOT-CURIE.

N° 09/107 : Signature d'un contrat avec la Ste QUALICONSULT, pour un montant de 3 720,00 € HT concernant la mission de contrôle technique pour la construction du foyer de la CHAFFINE.

N° 09/108 : non préemption sur la propriété de Monsieur ASTIER Aimé et LACROTTE Gisèle, cadastrée AZ 74 (anciennement cadastrée ZD 277) et AS 75 (anciennement cadastrée ZD 331), Quartier les Gaulets – rue Jean Macé.

N° 09/109 : Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec l'agence Odile BALAYN, pour un montant de 26 000,00 € HT pour la réalisation d'une chaufferie bois.

N° 09/110 : Signature d'un contrat de mission de contrôle technique avec la Sté Bureau VERITAS, pour un montant de 830,00 € HT pour la vérification d'un pont élévateur au Centre Technique Municipal.

N° 09/111 : Signature d'un avenant au contrat passé avec la SIRAP pour l'assistance et le service forfaitaire de maintenance des logiciels, pour un montant de 136,35 € TTC annuel. Pour l'année 2009 ce montant sera de 57 € HT du 1^{er} juillet 2009 au 31/12/2009.

N°09/112 : Signature d'un marché avec l'architecte Bernard PENEL, pour un montant de 16 000,00 € HT pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'implantation de panneaux solaires photovoltaïques brise soleil sur la mairie.

N°09/113 : Signature d'un contrat avec la Ste RDI pour l'extension de la garantie du serveur informatique, pour un montant de 492.75 € TTC. Ce contrat est valable jusqu'au 11 juin 2010.

N° 09/114 : Signature d'un marché avec la Sté MINODIER AUTOMOBILES, concessionnaire CITROEN pour un montant de 21 595,51 € TTC pour la fourniture d'une camionnette pour les services techniques municipaux.

N° 09/115 : Encaissement d'un chèque de 200 € de GROUPAMA en règlement du sinistre du 24/06/2008, relatif aux dommages portés sur une borne incendie suite à un choc automobile.

N° 09/116 : Signature avec diverses entreprises pour un montant de 697 688.61 € HT, dans le cadre du marché pour la réhabilitation de la salle Fernand Léger.

N° 09/117 : Signature avec diverses entreprises (COLAS pour 418 383.87 €, MANIEBAT pour 84 358.36 €, INEO pour 128 450 €) pour un montant total HT de 631 192.23 € pour les travaux de requalification de la rue Descartes.

N° 09/118 : non préemption sur la propriété de Monsieur SERRET Jacques et Madame LOUBIER Line, cadastrée AK 40, AK 118 et avec le quart indivis des parcelles AK 114, AK 117 et AK 113 (anciennement cadastrées B 1756, B 1783, B 1800), Les Auréats – 1 bis rue Marx Dormoy.

N° 09/119 : non préemption sur la propriété de Monsieur MONGE Yvan et Madame BLANCHARD Bernadette, cadastrée AO 250 (anciennement cadastrée B 1605), 10 Lot Les Etamines – 149 rue Jean Jaurès.

N° 09/120 : non préemption sur la propriété de L'ETAT MINISTERE DE L'AGRICULTURE, cadastrée AC 25 (anciennement D 123), TACHE – Impasse Grangeneuve.

N° 09/121 : non préemption sur la propriété de Monsieur CHOPIN David, cadastrée AN 107 (anciennement cadastrée C 1664), 8 rue Gérard Philippe.

N° 09/122 : non préemption sur SCI LA CHAFFINE, cadastrée AM 168, AM 17, 1/6^e AM 169, 1/7^e AM 7, La Chaffine – Rue Marx Dormoy.

N° 09/123 : Signature d'un marché avec l'entreprise MULTICLOTURES pour un montant de 15 390 € HT pour la fourniture et la pose de passages sélectifs au bois de la Chaffine.

N° 09/124 : Encaissement d'un chèque de 2 852,68 € de GROUPAMA en règlement du sinistre du 15/07/2008, relatif aux dommages portés sur un lampadaire suite à un choc automobile.

N° 09/125 : Encaissement d'un chèque de 162,54 € de GROUPAMA en règlement du sinistre du 01/01/2009, relatif à un bris de glace au Train-Théâtre suite à un acte de vandalisme.

N° 09/126 : Encaissement d'un chèque de 2 505 € d'AXA en règlement du sinistre du 14/11/2008, relatif aux dommages portés sur du mobilier urbain suite à un choc automobile.

N° 09/127 : annulé.

N° 09/128 : Encaissement d'un chèque de 256 € de GROUPAMA, en complément de l'indemnité principale de 2 203,50 € déjà reçue, pour le sinistre du 07/03/2008 relatif aux dommages portés sur un projecteur d'éclairage public situé dans le rond-point Nord de la Commune, suite à un choc automobile.

N° 09/129 : Signature d'une convention d'honoraires pour Maître GABET, avocate, pour défendre la Commune dans l'affaire qui l'oppose à la SCI L'ALLEXOISE.

N° 09/130 : Encaissement d'un chèque de 5 457 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 03/06/2009, relatif aux dommages portés sur un lampadaire situé place de la République, suite à un choc automobile.

N° 09/131 : Exonération du loyer de septembre 2009 pour les nouveaux locataires du centre commercial (SARL Boucherie du Centre, EURL O'FEMININ, Société TROC et CHIC, Ste TROPIX, Cabinet Infirmier des Arcades, SARL SOFELEK) pour cause de travaux non achevés dans les délais.

N° 09/132 : non préemption sur SCI LA CHAFFINE, cadastrée AM 4 (anciennement cadastrée ZE 632), Quartier la Chaffine.

N° 09/133 : Signature d'un marché avec la Ste DERICHEBOURG pour un montant annuel de 37 115,47 € TTC, pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

N°09/134 : Diminution de 150 € du loyer du mois d'octobre 2009 de Monsieur Boris MISTIGRY en dédommagement des frais engagés pour la rénovation du logement communal qu'il occupe.

N°09/135 : Encaissement d'un chèque de 2 280,77 € de GROUPAMA en règlement du sinistre du 11/05/2009 relatif aux dégradations dans le local pétanque du parc Léo Lagrange suite à un acte de vandalisme.

N°09/136 : Encaissement d'un chèque de 92,97 € de l'association La Flèche sous Bois en règlement du sinistre du 02/06/2009 correspondant au montant des réparations, inférieur à la franchise contractuelle, suite au prêt d'un véhicule communal rendu endommagé.

N°09/137 : Signature d'un contrat de mission de contrôle technique avec la Sté QUALICONSULT d'un montant de 5 180,00 € HT pour la réhabilitation de l'école Anatole France.

N°09/138 : Location d'un local commercial situé au centre commercial, place du 8 mai à la SARL NG MULTIMEDIA, représentée par Monsieur Eric FAVRÉ aux charges et conditions définies dans le bail.

N°09/139 : non préemption sur la propriété de HAROLD SCHOLZ & CO, cadastrée AA 66 (anciennement cadastrée D 2126), 930 rue Louis Saillant.

N°09/140 : non préemption sur la propriété de Monsieur BARDET Jean et Madame POMMARET Yvette, cadastrée AS 40 (anciennement ZD194), Les Gaulets.

N°09/141 : non préemption sur la propriété de la SCI ATTOUCHE IMMOBILIER, cadastrée AC24 (anciennement D124, D2438), rue Jean Rostand.

N°09/142 : non préemption sur la propriété de Mme CLOT-GODARD Monique, Mme MANGIONE Chrystelle et Mlle MANGIONE Muriel, cadastrée AN 22 (anciennement B1735), 2 résidence St Louis – avenue de la résistance.

N° 09/143 : non préemption sur la propriété de Monsieur Patrice CARLE et Madame Martine JARJAT, cadastrée ZC 333 (anciennement ZC 186), les Sapins.

N° 09/144 : non préemption sur la propriété de Madame Georgette VIDIL et Monsieur Lilian TESTARD, cadastrée ZD324, ZD322, ZE54, ZE53 (anciennement ZD130, ZD177, ZE392, ZE394) quartier Monerit, rue Marcel Champion.

N°09/145 : Renouvellement du contrat d'abonnement avec la Ste METEO France pour une période d'un an, pour un montant de 4 688,32 € TTC.

N°09/146 : Renouvellement du contrat de maintenance avec la société DIOPTASE pour un an du 01/01/2010 au 31/12/2010, pour les terminaux portables et pour les logiciels du service de l'eau, pour un montant de 598 €/TTC pour la maintenance matériel et 459,26 €/TTC pour la maintenance logiciels.

N°09/147 : Signature d'un contrat avec la société DEKRA Constructions, pour un montant de 2 640.00 € HT pour une mission de contrôle technique pour l'implantation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

N°09/148 : Signature d'un contrat avec la société DEKRA Constructions, pour un montant de 2 200 € HT pour la mission de contrôle technique pour l'implantation de panneaux photovoltaïques.